VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	22	29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

M. Aurélien MOIGNARD à M. Daniel MONIER
Mme Geneviève RE à M. le Maire
M. Christophe COURME à M. Gilbert COURME
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à Mme Gisèle FERNANDEZ
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
Mme Magali OUILLON à Mme Véronique PIERRE
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

FA/GF/VA/MH/PI - N°2022/09/186 - OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN AU QUARTIER DE LA GARE

Rapporteur : Mme Gisèle FERNANDEZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du conseil municipal n° 2016/06/161 en date du 29 juin 2016, la Commune avait vendu 2 terrains à la société dénommée « ARCHE PROMOTION », pour la réalisation de logements sociaux et d'un parking public.

Il annonce qu'un des deux terrains vendus, par un acte signé le 7 décembre 2017, par devant Me Philippe BERNIE, Notaire au Lavandou, cadastré alors AN n° 76, sise Rue des Magnolias, se trouve dans le périmètre du PAE du quartier de la Gare et un bâtiment de 15 logements sociaux a été construit par la SCCV BORMES LES MIMOSAS LE CLOS CHARLOT- LA GARE, suite à l'obtention d' un permis de construire délivré le 2 novembre 2016, puis transféré le 8 novembre 2017 et modifié le 18 mai 2021.

Il précise, qu'aujourd'hui, le terrain d'assiette du projet a été divisé en 2 parcelles, AN n° 309, avec le bâtiment des logements sociaux et la parcelle AN n° 310, supportant le parking public, objet de l'acquisition.

Le parking supporte, également, un bassin de rétention et est grevé de servitudes de passage pour divers réseaux au profit du bâtiment social, cadastré section AN n° 309.

Il informe que l'acquisition de ce parking, cadastré section AN n° 310, d'une superficie de 885 m², appartenant à la SCCV BORMES LES MIMOSAS LE CLOS CHARLOT- LA GARE est faite aux conditions relatées dans l'acte de vente du 7 décembre 2017, à savoir que le prix estimé de 80.000 euros TTC est payable par compensation avec le prix de vente de l'ancienne parcelle AN n° 76 et que la Collectivité récupère l'emprise foncière du parking public.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209186-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/09/186
(suite)

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte notarié sont à la charge du vendeur.

PARCELLE	PROPRIETAIRE	SUPERFICIE
AN n° 310	SCCV BORMES LES MIMOSAS LE CLOS CHARLOT- LA GARE	885 m²

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir, à l'amiable à la SCCV BORMES LES MIMOSAS LE CLOS CHARLOT- LA GARE, la parcelle cadastrée section AN n° 310, d'une superficie de 885 m², moyennant le prix de 80.000 euros TTC, payable par compensation avec le prix de vente de la parcelle mère AN n° 76, par acte notarié signé le 7 décembre 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera reçu par Maître Philippe BERNIE, Notaire au Lavandou.

VOTE : UNANIMITE (29 POUR)

POUR (29) : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209186-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Département :
VAR

Commune :
BORMES-LES-MIMOSAS

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/08/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PARKING PUBLIC
Cadastré section AN n° 310

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

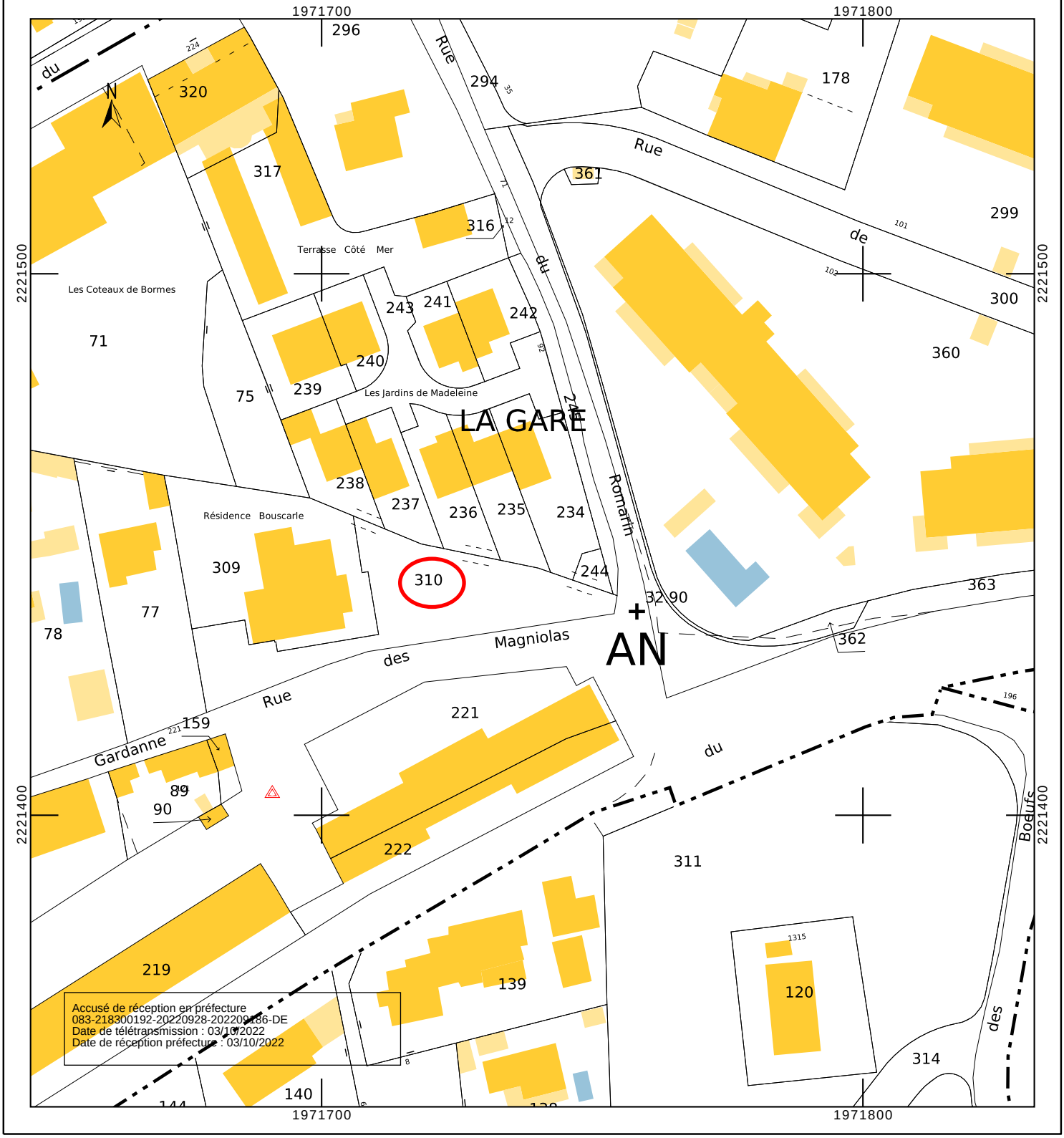

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/09/186 - Objet : Acquisition d'un terrain au quartier de la Gare

---

Date de transmission de l'acte : 03/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2022

Numéro de l'acte : 202209186 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20220928-202209186-DE

Date de décision : 28/09/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine prive